

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DIRECTION DES RELATIONS DU TRAVAIL

-----  
Sous-Direction de la Négociation  
Collective  
1er Bureau

-----  
Affaire suivie par Mme FRICHET-THIRION  
C 270

PARIS, le 19 MARS 1993  
1, place de Fontenoy  
75350 PARIS 07 SP  
Tél : 40.56.60.00

Monsieur le Président  
des Chambres Syndicales  
de l'Industrie du Verre  
3, rue La Boétie  
75008 PARIS

*Par infonote*

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales FO, CFTC, CFDT ont saisi  
notre Ministère d'une demande de Commission Mixte dans le cadre  
de la Convention Collective du Verre Mécanique.

J'ai l'honneur de vous informer que M. Philippe  
ROYER, Inspecteur du Travail, détaché au Ministère du Travail  
(Bureau NC3) a été nommé pour assurer la présidence de vos  
travaux, notamment sur la question salariale.

Monsieur ROYER prendra très vite contact avec votre Chambre  
Patronale et l'ensemble des organisations syndicales.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes  
sentiments distingués.

Le Directeur des Relations du Travail

O. DUTHELLET DE LAMOTHE

- Copie - Fédéchimie CGT-FO - 60, rue Vergniaud  
75640 PARIS CEDEX 13 (A l'attention de M. DECAEUX)  
- Fédération Nationale des Industries Chimiques CFTC  
A l'attention de M. Jacques ESBER - 248, rue de la Gare  
69730 GENAY  
- Fuc CFDT 47/49, avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS CEDEX 19 (A l'attention de M. LEGRAIN)  
- Fédération de la Chimie CGC - 14, rue de Clichy - 75009 Paris  
- Fédération Nationale des Travailleurs du Verre et de la  
Céramique. CGT.